



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Décision n° 2019-69 du 01 août 2019  
relative à la nomination du chef du district de l'archipel Kerguelen  
pour la période 2019-2020**

La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu la loi n° 71-569 du 15 juillet 1971 relative au territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 30 du 24 octobre 1963 déterminant les attributions des chefs de circonscriptions administratives dans les terres australes et antarctiques françaises ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** : M. Stéphane DEFRANOUX est nommé chef du district de l'archipel Kerguelen pour la mission 2019-2020.

**Art. 2** : La nomination de l'intéressé prend effet à compter de la date de sa prise de fonction sur son district d'affectation (OP2/2019) et jusqu'à sa passation de fonction avec son successeur (OP2/2020).

**Art. 3** : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises et notifiée à l'intéressé.

La préfète, administratrice supérieure des  
Terres australes et antarctiques françaises

Evelyne DECORPS